DOSSIER THEMATIQUE 3^{ème}

<u>THEME 1</u>: LES DROITS DE L'ENFANT, LES DROITS HUMAINS ET LE DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE (DIH)

Leçon 1: LES DEVOIRS DE PARENTS

I – LA DEFINITION DES DEVOIRS DE PARENTS

Les devoirs de parents sont les obligations des parents envers leurs enfants. Il s'agit, pour les parents, d'agir dans l'intérêt supérieur de leurs enfants en les protégeant, en les défendant et en respectant leurs droits.

II - LES DIFFERENTS DEVOIRS DES PARENTS

Les obligations des parents envers les enfants sont :

- > Donner un nom et attribuer une nationalité à l'enfant ;
- ➤ Garantir l'égalité entre les enfants sans discrimination de sexe ;
- ➤ Eduquer et former l'enfant ;
- Assurer la santé mentale et physique de l'enfant ;
- Protéger l'enfant contre toutes les formes de violence...

III – LES ATTITUDES DES ENFANTS ENVERS LES PARENTS

Les enfants doivent adopter des attitudes responsables envers leurs parents. Ces attitudes responsables sont :

- Respecter les parents ;
- Participer aux activités quotidiennes de la famille ;
- ➤ Accepter de communiquer avec les parents.

IV - L'IMPORTANCE DU RESPECT DES DEVOIRS DE PARENTS

Le respect des devoirs de parents joue un rôle important dans la réussite de l'enfant. Il favorise notamment :

- La croissance physique harmonieuse de l'enfant ;
- Les résultats scolaires meilleurs ;
- ➤ La transmission des valeurs socioculturelles ;
- L'insertion aisée de l'enfant dans la société.

Résumé

Les parents ont des devoirs envers leur progéniture. Ces devoirs consistent à agir dans l'intérêt des enfants pour leur épanouissement. De leur côté, les enfants doivent adopter des attitudes responsables envers les parents. Le respect des devoirs de parents facilite l'insertion des enfants dans la société et contribuent au bien-être de la famille et au développement du pays.

Leçon 2: LES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

I – LA DEFINITION DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES ET DES PERSONNES EN DETRESSE

1 – La définition des organisations humanitaires

Les organisations humanitaires sont des associations autonomes qui assistent les populations en détresse en temps de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Elles sont à but non lucratif.

Il existe de nombreuses organisations humanitaires telles que :

- Le Comité international e la Croix-Rouge (CICR) ;
- Le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF) ;
- ➤ Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR) ;
- ➤ Le Programme alimentaire mondial (PAM);
- La Caritas Internationalis;
- Médecins sans frontières (MFS);
- > Actions contre la faim (ACF), etc.

2 – La définition des personnes en détresse

Les personnes en détresse sont les personnes victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles comme les inondations, les séismes, la sécheresse, etc.

Les personnes en détresse sont donc les déplacés, les réfugiés, etc.

II – LE ROLE DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

Les organisations humanitaires ont pour rôle d'améliorer les conditions de vie des personnes en détresse à travers les actions suivantes :

- Fournir des vivres et des non-vivres ;
- ➤ Apporter des soins de santé aux blessés et aux malades ;
- Construire des abris ;
- ➤ Aider à accéder à l'eau potable et à l'assainissement ;
- Rapprocher les familles séparées ou rétablir les liens familiaux ;
- Répondre aux besoins d'éducation des enfants, etc.

III – LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES FACE AUX ORGANISATIONS HUMANITAIRES

Pour favoriser la mise en œuvre des actions des organisations humanitaires, chaque citoyen doit :

- ➤ Eviter de s'attaquer aux installations et aux équipements appartements aux organisations humanitaires ;
- Collaborer avec les personnels humanitaires ;
- Respecter les personnels humanitaires dans l'exercice de leur fonction.

IV - L'IMPORTANCE DES ORGANISATIONS HUMANITAIRES

Les actions des organisations humanitaires permettent de :

- Soulager les personnes en détresse ;
- Protéger et sauver des vies humaines ;
- Restaurer la dignité des victimes ;
- Préserver l'harmonie et la cohésion au sein de la communauté, etc.

Résumé

Les organisations humanitaires sont des associations dont le but est d'aider les victimes de conflits ou de catastrophes naturelles. Leurs actions sont la manifestation de la solidarité humaine. Elles contribuent à la restauration de la dignité humaine et à la consolidation de la cohésion sociale. Les populations doivent adopter un comportement responsable face à ces organisations.

Leçon 3: LES INSTRUMENTS ET LES MECANISMES DE PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES VULNERABLES

I-LES DEFINITIONS

1 - Les instruments de protection contre les violences faites aux personnes vulnérables

Les instruments contre les violences faites aux personnes vulnérables sont des textes (les lois, les traités, les protocoles, les déclarations, les conventions, les pactes) rédigés pour protéger les personnes vulnérables. On peut citer par exemple :

- La déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
- ➤ La constitution de la Côte d'Ivoire ;
- La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE);
- Le Protocole relatif au statut des réfugiés, etc.

2 - Les mécanismes de protection contre les violences faites aux personnes vulnérables

Les mécanismes de protection contre les violences faites aux personnes vulnérables sont des organisations et des institutions spécialisées chargées d'appliquer ou de faire appliquer les textes rédigés pour protéger les personnes vulnérables. On peut citer par exemple :

- La police nationale;
 - La gendarmerie nationale ;
 - Les tribunaux de première instance ;
 - Le ministère de la justice et des droits de l'homme ;
 - Le ministère de la femme, de la famille et de l'enfant ;
 - > Amnesty international, etc.

3 - Les personnes vulnérables

Les personnes vulnérables sont celles qui sont incapables de protéger leurs propres intérêts du fait de leur sexe, de leur âge, de leur état mental ou physique ou de leur situation administrative. On peut citer :

- les femmes ;
- les enfants ;
- les personnes vivant avec un handicap ;
- ► les personnes du 3^{ème} âge ;
- les migrants ;
- les déplacés et les réfugiés ;
- les minorités, etc.

II – LES FORMES ET LES CAUSES DES VIOLENCES FAITES AUX PERSONNES VULNERABLES

1 – Les formes des violences faites aux personnes vulnérables

Les violences faites aux personnes vulnérables peuvent revêtir plusieurs formes :

➤ La violence physique

Elle consiste à porter des coups à la personne, à la bousculer, à la tuer, ou à casser des objets

➤ La violence verbale

Elle s'exprime à travers les insultes, les moqueries et les cris

➤ La violence économique

Elle consiste à priver une personne de moyens financiers, de subsistance, à contrôler ses dépenses et la forcer à faire des dépenses.

≻ La violence sexuelle

Elle consiste à forcer une personne à avoir des relations sexuelles, à espionner une personne dans son intimité, à montrer ses parties génitales à une personne sans son consentement, à

toucher, frôler les parties génitales d'une personne, etc.

➤ La violence psychologique

Elle consiste à critiquer constamment, à rabaisser une personne en l'humiliant et en lui faisant du chantage.

2 – Les causes des violences faites aux personnes vulnérables

Les causes des violences faites aux personnes vulnérables sont :

- Le poids des traditions ;
- La méconnaissance des droits des personnes vulnérables ;
- L'impunité;
- L'ignorance des voies de recours ;
- Les besoins économiques, etc.

III – L'IMPORTANCE DES VOIES DE RECOURS POUR LA PROTECTION DES PERSONNES VULNERABLES

Les voies de recours consistent à utiliser les instruments et les mécanismes de protection des personnes vulnérables. Elles permettent de :

- Mettre en place une législation ;
- Prévenir et /ou sanctionner les cas de violences faites aux personnes vulnérables
- Dissuader les éventuels coupables ;
- Restaurer la dignité des personnes vulnérables ;
- ➤ Permettre l'autonomisation des personnes vulnérables et spécifiquement des femmes

Résumé

Les personnes vulnérables sont victimes de violences pour des raisons culturelles, sociales ou économiques. Le recours aux instruments et aux mécanismes permet de les protéger contre ces violences en vue de leur épanouissement.

THEME 2: LE CITOYEN ET LA DEMOCRATIE.

Leçon 4: LE PARTI POLITIQUE

I - LA DEFINITION DU PARTI POLITIQUE

Le parti politique est une association de personnes qui partagent la même idéologie et dont l'objectif est de conquérir le pouvoir d'Etat, de l'exercer ou de le conserver

La Côte d'Ivoire compte de nombreux partis politiques parmi lesquels :

- ➤ Le parti démocratique de côte d'Ivoire-Rassemblement démocratique africain (PDCI-RDA)
- ➤ Le front populaire ivoirien (FPI)
- L'Union pour la démocratie et la paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) ;
- Liberté et démocratie pour la République (Lider) ;
- Le Rassemblement des houphouétistes pour la démocratie et la paix (RHDP);
- Le Parti des peuples africains-Côte d'Ivoire (PPA-CI), etc.

II – LES REGLES QUI REGISSENT LES PARTIS POLITIQUES

Les règles qui régissent les partis politiques sont définies par la Constitution et par les textes

qu'ils se donnent. Selon ces règles, les partis politiques doivent :

- Respecter les lois de la république conformément à la constitution ;
- ➤ Permettre à leurs membres de s'exprimer librement ;
- Respecter le droit à la différence ;
- Respecter la discipline du parti
- ➤ Former les militants aux règles de fonctionnement du parti et aux principes de la démocratie.

III – LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES FACE AUX PARTIS POLITIQUES

En démocratie, les comportements responsables envers les partis politiques consistent à :

- ➤ Tolérer leurs idées ;
- Eviter de perturber les activités des partis politiques ;
- Participer aux activités des partis politiques dans le respect de la loi ;
- Reconnaître la contribution de tous les partis politiques à la vie de la nation.

IV – L'IMPORTANCE DES PARTIS POLITIQUE EN DEMOCRATIE

Les partis politiques jouent un rôle important. Ils contribuent à :

- ➤ Animer la vie politique ;
- ➤ Inculquer une culture démocratique aux militants et aux citoyens ;
- Eclairer l'opinion publique sur les questions d'intérêt national ;
- Répercuter aux gouvernants les aspirations des populations ;
- Equilibrer les débats :
- Consolider la démocratie.

Résumé

Les partis politiques sont des associations de personnes unies par une idéologie commune. Leur but est de conquérir, d'exercer ou conserver le pouvoir d'Etat. Ils sont indispensables dans une démocratie car ils participent à l'animation de la vie politique par l'équilibre des débats. Afin qu'ils jouent leur rôle important dans la consolidation de la démocratie, les citoyens doivent adopter envers eux des comportements responsables.

LEÇON 5: LES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

I – LA DEFINITION DES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

Les institutions juridictionnelles sont l'ensemble des hautes juridictions nationales chargées de juger les litiges des personnes privées et des personnes publiques. Elles comprennent la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes et le Conseil Constitutionnel.

II – LES ATTRIBUTIONS DES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

1 – Les attributions de la Cour de Cassation

La Cour de Cassation est chargée de juger en dernier ressort les litiges après les décisions des cours d'appel.

2-Les attributions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est chargé de statuer en dernier ressort sur les décisions liées aux

contentieux administratifs.

3-Les attributions de la Cour des Comptes

La Cour des Comptes est chargée de contrôler la gestion des comptes des services de l'Etat, des établissements publics nationaux, des collectivités territoriales et de toutes les structures bénéficiant des ressources financières de l'Etat.

4-Les attributions du Conseil Constitutionnel

Le Conseil constitutionnel est chargé de juger de la conformité des lois avec la Constitution, de contrôler la régularité des élections référendaire, présidentielle, parlementaires et de toutes les opérations y afférentes.

III - LES COMPORTEMENTS RESPONSABLES FACE AUX INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES.

Les comportements responsables face aux institutions juridictionnelles sont :

- > recourir aux institutions juridictionnelles en cas de litiges et pour éviter de se rendre iustice.
- respecter la procédure de saisine de chacune des institutions juridictionnelles,
- > se soumettre aux décisions qu'elles prennent,
- honorer les personnalités qui les incarnent.

IV - L'IMPORTANCE DES INSTITUTIONS JURIDICTIONNELLES

Les institutions juridictionnelles sont indépendantes et impartiales. Elles favorisent :

- ➤ la justice et l'équité ;
- ➤ la séparation des pouvoirs ;
- > le respect de l'Etat de droit
- ➤ la bonne gestion des ressources de l'Etat ;
- ➤ la transparence dans la gestion de la chose publique qu'elle soit humaine, matérielle, financière...;
- le développement économique et social du pays ;
- la préservation de la paix ;
- > le fonctionnement démocratique de l'Etat.

Résumé

Les institutions juridictionnelles sont des structures qui participent à l'animation de la démocratie et à l'instauration d'un Etat de droit. Le citoyen doit adopter des comportements responsables face aux institutions juridictionnelles pour consolider l'autorité de l'Etat et pour le développement de la nation.

I – LA DEFINITION DU SCRUTIN ELECTORAL

Le scrutin électoral est l'ensemble des opérations qui constituent un vote ou une élection. Il permet de désigner les représentants d'une communauté ou se prononcer sur une question d'intérêt commun.

II- LE PROCESSUS DU VOTE

Le processus électoral se déroule en trois étapes : avant le vote, pendant le vote et après le vote. Chacune des étapes comprend plusieurs opérations.

1 - Les opérations avant le vote

- -s'inscrire sur la liste électorale;
- -vérifier de la conformité des informations sur le listing électoral.

2 - Les opérations pendant le vote

- -présenter la carte d'électeur et la carte d'identité au président du bureau de vote ;
- -signer le registre des électeurs.
- -prendre le ou les bulletins de vote ;
- -choisir son candidat dans l'isoloir.
- -mettre le bulletin dans l'urne ;
- -tremper l'index gauche dans l'encre indélébile avant de sortir du bureau de vote.

3 – Les opérations après le vote

- -dépouiller les bulletins;
- -dénombrer les votants ;
- -calculer les suffrages exprimés ;
- -Proclamer les résultats.

III- LES REGLES DU SCRUTIN ELECTORAL.

Le scrutin électoral obéit à des règles fixées par le code électoral. Ces règles sont :

- le suffrage universel, libre, égal et secret ;
- le respect des conditions d'éligibilité ;
- > le respect des conditions d'électeurs
- l'élaboration de la liste électorale ;
- la publication de la liste électorale dans les délais légaux ;
- l'impartialité des acteurs ;
- > le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote :
- le recours aux moyens légaux en cas de contestation ;
- ➤ l'équilibre dans la couverture médiatique.

IV- L'IMPORTANCE DU RESPECT DES REGLES DU SCRUTIN ELECTORAL

Le respect des règles du scrutin électoral garantit :

- la régularité des différentes opérations du scrutin électoral ;
- le respect des droits des citoyens ;
- le respect du choix des électeurs ;
- la confiance des citoyens dans les institutions en charge des élections ;
- ➤ le développement de la démocratie ;
- la bonne réputation du pays ;
- la paix sociale.

V – L'IMPORTANCE DU SCRUTIN ELECTORAL

Le vote a des avantages pour les citoyens et pour l'Etat.

1-Pour les citoyens

Le vote leur permet :

- d'exprimer leurs opinions ;
- de choisir leurs représentants ;
- ➤ de participer à la vie de la nation ou de son association.

2-Pour l'Etat:

Le vote permet de garantir :

- la légitimité des élus et des représentants de la nation ;
- la démocratie du régime ;
- la paix sociale.

RESUME

Le scrutin électoral est le moyen par lequel les citoyens expriment leurs choix. Il comporte des étapes et obéit à des règles pour son bon déroulement. Le scrutin électoral est l'expression de la démocratie. Il permet au citoyen de participer à la vie de son pays. Le respect des règles du scrutin instaure un climat de paix.

LEÇON 7 : <u>LE CIVISME FISCAL</u>

I- LES MODES DE RECOUVREMENT DE L'IMPOT

Le recouvrement de l'impôt consiste pour l'Etat à encaisser les sommes d'argent que doivent payer les contribuables. Il existe 3 principaux modes de recouvrement de l'impôt

a-le recouvrement spontané

C'est le fait pour le contribuable de payer de bonne foi son impôt conformément à la déclaration faite

b-le recouvrement forcé

Il consiste à obliger le contribuable à payer son impôt en utilisant des moyens coercitifs. Ce mode intervient quand le contribuable refuse de payer l'impôt malgré plusieurs avertissements de l'administration fiscale.

c- le prélèvement à la source

C'est le recouvrement effectué par l'Etat et les structures privées. Il consiste à prélever l'impôt sur les factures payées par le contribuable ou le salaire à percevoir par celui-ci.

Exemples : - L'impôt général sur le revenu

- Les taxes sur la consommation d'eau et d'électricité
- La redevance RTI

II- LES INFRACTIONS ET LES SANCTIONS FISCALES

1-Les infractions fiscales.

Les infractions fiscales consistent pour le contribuable à ne pas se soumettre à ses obligations fiscales. Ce sont :

- le retard dans le paiement de l'impôt ;
- ➤ le non-respect de la procédure (les fausses déclarations ou déclarations insuffisantes, la non déclaration de l'impôt) ;
- l'évasion fiscale.

2- les sanctions fiscales

Les sanctions fiscales sont des amendes ou des peines infligées au contribuable qui commet une infraction fiscale. Ces sanctions sont :

- ➤ Des intérêts de retard perçus par l'administration fiscale en cas de retard dans le paiement de l'impôt ;
- ➤ Des intérêts et des majorations en cas de non-respect de la procédure (les fausses déclarations ou déclaration insuffisantes, la non déclaration de l'impôt);
- > Des sanctions pénales dans le cas de l'évasion fiscale.

III- L'IMPORTANCE DE L'IMPOT

1- Au niveau financier

L'impôt sert à alimenter le budget de l'Etat pour son fonctionnement et la construction des infrastructures publiques

2- Au niveau économique

L'impôt sert à :

- ➤ encourager les investissements étrangers ou nationaux à travers le code des investissements offrant des avantages fiscaux ;
- lutter contre la crise économique par l'augmentation de la fiscalité des secteurs non prioritaires;
- protéger ou développer un secteur économique par des mesures fiscales ;

3- Au niveau social

L'impôt sert au paiement des salaires des agents de l'Etat et à la redistribution de la richesse nationale.

RESUME

L'impôt est la contribution de chacun aux charges de l'Etat. Il est la manifestation de la solidarité nationale car il contribue au développement du pays pour le bien-être des populations.

THEME 3: L'ENTREPRENEURIAT, LES RESSOURCES ET LA VIE EN COMMUNAUTE

LEÇON 8: LA GESTION RATIONNELLE DES BIENS PUBLICS

I-LA DEFINITION DES BIENS PUBLICS

Les « biens publics » représentent l'ensemble des infrastructures, des équipements et des ressources utiles à l'ensemble des citoyens. Les biens publics sont :

- les centres de santé ;
- les infrastructures socio culturelles ;
- les jardins publics ;
- les bâtiments administratifs ;
- les salles de classes :
- les véhicules administratifs ;
- > les tables-bancs
- les points d'eau de l'école ;
- ➤ les latrines de l'école,
- ➤ le budget de l'Etat.

II - LES PRATIQUES DE DEGRADATION DES BIENS PUBLICS

Les pratiques qui dégradent les biens publics sont :

- ➤ faire des graffitis sur les autobus, les clôtures et les murs des administrations des écoles, des hôpitaux ;
- > casser et incendier les autobus, les véhicules et les bâtiments administratifs ;
- > endommager les robinets, les bornes fontaines, les tables-bancs, etc.

III- LES ACTIONS DE GESTION RATIONNELLE DES BIENS PUBLICS

La gestion rationnelle des biens publics consiste à éviter de les endommager, à en faire bon usage en posant les actions suivantes :

- réparer les biens publics quand ils sont abimés ou défectueux ;
 Exemples : réparer les robinets défectueux des points d'eau de l'école
- protéger et entretenir les biens publics ;
- > utiliser effectivement les biens publics pour ce à quoi ils sont destinés.

IV-L'IMPORTANCE DE LA GESTION RATIONNELLE DES BIENS PUBLICS.

La gestion rationnelle des « biens publics » favorise :

- la conservation plus longtemps les biens publics au profit de la communauté;
- la réalisation des économies par l'Etat;
- la possibilité d'entreprendre de nouvelles réalisations pour la population ;
- l'amélioration de la qualité de vie des populations ;
- ➤ le développement du pays.

RESUME

Les biens publics sont l'ensemble des infrastructures, des équipements et des ressources utiles à l'ensemble des citoyens. La gestion rationnelle de ces biens publics contribue à l'amélioration de la qualité de vie des populations et participe au développement du pays.

LEÇON 9: LE PROJET D'ENTREPRISE

I - LA DEFINITION D'UN PROJET D'ENTREPRISE

Un projet d'entreprise est un document qui contient un ensemble d'activités organisées en étapes permettant la réalisation de l'idée de création d'une entreprise.

II – LES ETAPES DE L'ELABORATION DU PROJET D'ENTREPRISE

Le projet d'entreprise comporte des étapes qui sont :

- ➤ Trouver une idée d'entreprise ;
- Présenter le business plan ;
- Acquérir le capital de démarrage ;
- Choisir les options de création de l'entreprise ;
- ➤ Immatriculer la nouvelle entreprise.

III - LE BUSINESS PLAN

Il comprend l'étude de marché et l'étude de faisabilité

1 – L'étude de marché

L'étude de faisabilité est une enquête qui prend en compte les éléments suivants :

- L'évaluation de la clientèle potentielle
- Le prix de vente du produit qui doit être concurrentiel ;
- L'emplacement de l'entreprise qui doit être facile d'accès ;
- ➤ La stratégie de communication qui doit être efficace pour la promotion du produit fabriqué.

2 – L'étude de faisabilité

L'étude de faisabilité vise le fonctionnement futur et la viabilité (stabilité) de l'entreprise. Elle porte sur :

- La description des activités journalières, hebdomadaires et mensuelles du projet ;
- ➤ Le profil du personnel à recruter, etc.

IV - L'IMPORTANCE DU PROJET D'ENTREPRISE

Le projet d'entreprise permet de /d' :

1 – Au niveau de l'individu

- Avoir une idée claire du projet qu'on veut réaliser ;
- ➤ Réduire les risques d'échec liés à l'improvisation ;
- Disposer d'un guide pour les activités du projet ;
- Accroître les chances de financement de son projet auprès des banques ;
- Gagner en autonomie.

2 - Au niveau de la communauté

- Participer au développement du pays ;
- Réduire le chômage.

Résumé

Le projet d'entreprise est un document comportant les étapes indispensables à la création d'une entreprise. Il constitue la porte d'entrée de l'insertion socio-économique du promoteur.

Leçon 10: LES ALLIANCES INTERETHNIQUES ENTRE LES PEUPLES MANDE

ET LES PEUPLES GOUR

I – L'IDENTIFICATION DES PEUPLES MANDE ET DES PEUPLES GOUR

1 – L'identification des peuples Mandé

Les Mandé se composent des Mandé du Nord et des Mandé du Sud. Les Mandé du Nord sont les Bambara, les Dioula, les Koyaka, et les Mahouka. Les Mandé du sud sont les Dan, les Gouro, et les Gagou

2 - L'identification des peuples Gour

Les Gour sont les Sénoufo, les Tagbana, les Djimini, les Djamala, les Lobi, les Koulango, etc.

II - LES ORIGINES DES ALLIANCES INTERETHNIQUES

Les alliances interethniques ont pour origine :

- la guerre,
- > l'assistance mutuelle,
- les relations commerciales,
- les migratoires,
- le mariage.

III – LES DIFFERENTES ALLIANCES INTERETHNIQUES ENTRE LES PEUPLES MANDE ET LES PEUPLES GOUR

1 – Les alliances interethniques au sein des peuples Mandé

- ➤ Gouro / Koyaka
- Malinké / Mahou
- Yacouba / Gouro
- Mahou / Gouro
- > Foula / Malinké

2 – Les alliances interethniques au sein des peuples Gour

- ➤ Lobi / Djimini
- Djimini / Tagbana
- Djamala / Lobi
- Lobi / Tagbana
- Sénoufo / Lobi

3 – Les alliances interethniques entre les peuples Mandé et es peuples Gour

- > Sénoufo / Dioula
- Sénoufo / Gouro
- Sénoufo / Yacouba
- > Tagbana / Gouro
- Djimini / Mahou

IV - LES MANIFESTATIONS DES ALLIANCES INTERETHNIQUES

Les alliances interethniques se manifestent à travers :

- les parentés à plaisanteries ;
- ➤ le soutien à l'occasion d'événements heureux ou malheureux (les mariages, les cérémonies funéraires, les baptêmes) :
- les divers actes de solidarité.

V – L'IMPORTANCE DU RESPECT DES ALLIANCES INTERETHNIQUES

1 – Au niveau des alliés

Les alliés ont l'obligation de s'entraider, de s'assister mutuellement et d'entretenir des relations fraternelles dans toutes les circonstances.

2 – Au niveau de la communauté

Le respect des alliances interethniques est un mécanisme de prévention et de règlement des conflits, de cohésion sociale et de solidarité.

Résumé

Les alliances interethniques sont des pactes de non-agression et d'assistance mutuelle conclus entre les peuples. Elles se manifestent à travers des parentés à plaisanteries, la médiation et l'assistance. Elles sont des mécanismes traditionnels de prévention et de règlement de conflits. Elles contribuent à la préservation de la cohésion sociale.

THEME 4: L'ADOLESCENCE ET LA SANTE

Leçon 11 : LES MALADIES ENDEMIQUES, L'AUTOMEDICATION ET LES CENTRES DE SANTE

I – LA DEFINITION DES MALADIES ENDEMIQUES, DE L'AUTOMEDICATION ET DU CENTRE DE SANTE

1 – La définition des maladies endémiques

Les maladies endémiques sont des maladies présentes de manière régulière dans une population ou une région déterminée. Elles constituent un problème de santé publique. On peut citer l'amibiase, la bilharziose, l'onchocercose, l'ulcère de buruli, la lèpre, la trypanosomiase

2 - La définition de l'automédication

L'automédication est le fait, pour un malade, de consommer des médicaments sans la prescription d'un spécialiste de la santé. L'automédication se pratique sous plusieurs formes :

- L'achat et la prise de médicaments de rue ;
- L'achat et la prise de médicaments sans l'avis d'un spécialiste de la santé ;
- L'utilisation de plantes médicinales sans l'avis d'un spécialiste.

3 – La définition du centre de santé

Un centre de santé est une structure sanitaire destinée à assurer les premiers soins aux malades avant leur transfert, si nécessaire, dans un centre hospitalier régional mieux équipé

II – LES CONSEQUENCES DE L'AUTOMEDICATION

L'automédication est une pratique dangereuse pour notre santé. Elle a pour conséquences :

1 – Au niveau de l'individu

- Les complications sévères chez le malade ;
- L'intoxication médicamenteuse ;
- Les risques liés aux interactions médicamenteuses, aux erreurs de posologies ;
- ➤ Le risque de masquer certains symptômes, de fausser l'interprétation des résultats biologiques ;
- L'aggravation des maux ;
- ➤ Le coma ;
- La mort, etc.

2 – Au niveau de l'Etat

- L'accroissement des dépenses liées à la lutte contre l'automédication et à la prise en charge des victimes ;
- La baisse des recettes fiscales payées par les pharmacies

III - L'IMPORTANCE DES CENTRES DE SANTE

Les centres de santé permettent de :

- Assurer la santé de proximité ;
- Combattre l'automédication ;
- Prévenir les endémies locales par la sensibilisation des populations ;
- Préserver la santé des populations.

Résumé

Les centres de santé sont des centres de soins de proximité. Ils constituent des moyens de lutte contre les maladies endémiques et l'automédication. Ils contribuent ainsi à la préservation de la santé des populations.

Leçon 12: LE TEST DE DEPISTAGE DU VIH/SIDA

I - LA DEFINITION DU TEST DE DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Le tes de dépistage du VIH/SIDA est un acte médical qui permet de connaître le statut sérologique d'une personne. Il est volontaire pour tous les adultes ; mais, pour les personnes mineures, l'autorisation est requise.

II – LES ETAPES DU TEST DE DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Le test de dépistage se déroule en quatre (04) étapes :

- La mise en confiance à l'accueil;
- Le prélèvement du sang pour l'analyse ;
- La communication du résultat ;
- Les conseils au patient en fonction de son statut sérologique.

III – LES REGLES DE BONNE CONDUITE EN RAPPORT AVEC LE STATUT SEROLOGIQUE

1 – Pour le séropositif

- > Suivre son traitement selon les prescriptions du médecin ;
- Faire un contrôle régulier pour savoir l'évolution de la charge virale ;
- Avoir des rapports sexuels protégés ;
- Avoir une bonne hygiène de vie ;
- Être fidèle à son/sa partenaire ;
- Pratiquer l'abstinence sexuelle.

2 – Pour le séronégatif

- Eviter tout contact avec du sang contaminé
- Avoir des rapports sexuels protégés ;
- Être fidèle à son/sa partenaire ;
- Eviter la consommation de l'alcool et l'usage de la drogue ;
- Pratiquer l'abstinence sexuelle.

IV - LA PLANIFICATION DES OBJECTIFS

La planification des objectifs est une stratégie qui permet à l'individu de se fixer des objectifs pour une vie saine. Elle comporte six (06) étapes :

1-Savoir ce que l'on veut apprendre ou réaliser ;

- 2-Dégager les avantages de l'atteinte des objectifs ;
- 3-Identifier les obstacles ;
- 4-Identifier les personnes pouvant encourager;
- 5-Etablir le plan d'actions
- 6-Fixer les délais de réalisation.

V - L'IMPORTANCE DU TEST DE DEPISTAGE DU VIH/SIDA

Le test de dépistage du VIH/SIDA permet de :

1 – Au niveau de l'individu

- Connaître son statut sérologique ;
- ➤ Bénéficier de prise en charge à travers les ARV afin d'améliorer son état de santé ;
- ➤ Bénéficier d'une prise en charge psychosociale ;
- Adopter des conduites responsables conformes à son statut sérologique ;

2 – Au niveau de la communauté

- Freiner la propagation du VIH/SIDA;
- Réduire les charges sociales ;
- > Améliorer la productivité.

Résumé

Le test de dépistage du VIH/SIDA est un acte médical par lequel une personne connaît son statut sérologique. Il permet à l'individu d'adopter de bonnes conduites en vue de l'atteinte de ses objectifs pour une vie saine.

THEME 5: LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Leçon 13: LES PARCS NATIONAUX ET LES RESERVES FORESTIERES

I – LA DEFINITION DU PARC NATIONAL ET DE LA RESERVE FORESTIERE

1 – La définition du parc national

L'espace national est un espace aménagé et protégé par l'Etat pour la sauvegarde de la végétation et des animaux sauvages et pour le divertissement du public.

Exemples : les parcs de la Comoé, de Taï, de la marahoué, du Mont Péko, d'Azagny, du Banco, de Kossou, des Îles Ehotilé, du Mont Sangbé.

2 – La définition de la réserve forestière

La réserve forestière est un espace protégé par l'Etat en vue de conserver les espèces animales et végétales.

Exemples : les réserves du haut Bandama, du N'zo, du Mont Nimba, de la faune d'Abokouamékro, de Lamto.

II – LES ACTIONS DE PROTECTION DES PARCS NATIONAUX ET DES RESERVES FORESTIERES.

Les actions de protection des parcs nationaux et des réserves forestières sont :

- ➤ La législation relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves forestières ;
- La sensibilisation des populations au respect des lois en vigueur ;

- La répression des contrevenants en cas de violation de la loi ;
- ➤ Les labellisations internationales qui consistent à inscrire les aires protégées sur la liste des sites du patrimoine international ;
- L'introduction dans les programmes scolaires des questions relatives au respect de l'environnement.

III – L'IMPORTANCE DES PARCS NATIONAUX ET DES RESERVES FORESTIERES

Les parcs nationaux et les réserves forestières contribuent à :

1 – Sur le plan écologique

- Préserver la faune et la flore ;
- Empêcher l'avancée du désert ;
- > Equilibrer la pluviométrie ;
- ➤ Lutter contre le réchauffement climatique.

2 – Sur le plan socio-culturel

- Eduquer les populations à la connaissance des animales et végétales ;
- Préserver les valeurs cultuelles.

Résumé

Les parcs nationaux et les réserves forestières sont des aires protégées par l'Etat en vue de la conservation des espèces animales et végétales. Ils ont un rôle important sur les plans écologique et socioculturel. Le respect des mesures de protection des parcs nationaux et des réserves forestières contribue à la sauvegarde de l'environnement.

Leçon 14: LA GESTION DE L'EAU

I - LA DEFINITION DE LA GESTION DE L'EAU.

La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à protéger, à développer, à distribuer et à utiliser au mieux les ressources en eau.

II – LES REGLES DE GESTION DE L'EAU

1 – Au niveau de la famille

Les règles de gestion de l'eau en famille consistent à éviter le gaspillage de l'eau par les actions suivantes :

- Réparer les fuites d'eau ;
- ➤ Bien fermer le robinet d'eau après usage ;
- Recueillir les eaux de pluies pour faire le ménage (vaisselles et lessive) ;
- Utiliser les eaux de pluie pour arroser la pelouse ou laver la voiture ;

2 – Au niveau de la communauté

L'Etat assure la gestion de l'eau par sa stratégie qui consiste à :

- > Fixer une réglementation ;
- Protéger les eaux au plan quantitatif et qualitatif ;
- Protéger les ouvrages et les installations hydrauliques ;
- Assurer partout la disponibilité en eau à travers la construction de châteaux d'eau,

l'installation de fontaine à motricité humaine, la création des stations de traitement des eaux.

III - L'IMPORTANCE DE LA GESTION DE L'EAU

1 – Au niveau de la famille

La gestion de l'eau au plan familial favorise :

- La réduction de la facture d'eau ainsi que les charges de la famille ;
- ➤ L'harmonie au sein de la famille.

2 – Au niveau de la communauté

La gestion de l'eau contribue au bien-être des populations et leur épanouissement.

Résumé

La gestion de l'eau est l'activité qui consiste à protéger, planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation optimale des ressources en eau. Elle est bénéfique aussi bien pour l'individu que pour la communauté. Le droit à l'eau est un droit fondamental.